

Club Nautique de Port-Miou

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 8 mars 2015

L'assemblée Générale réunie à la Maison de L'Europe et de la Vie Associative de Cassis le 8 mars 2015 commence à 10H.

73 membres sont présents ou représentés sur 150. Le quorum (1/6e des membres minimum) étant atteint, le président ouvre l'assemblée.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 9 MARS 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) RAPPORT MORAL par Yves Attali

Chers membres, Chers amis.

L'année dernière, après une année de Présidence et dans le cadre du rapport moral, je vous faisais part de mon inquiétude quand à la diminution du nombre de nos adhérents et de l'impact sur notre Club. Ce ne sera pas la même conclusion cette année...

En effet l'actualité est tellement riche en événements qu'il suffit de se référer aux derniers mois pour qu'un thème intéressant directement le CNPM me permette de rédiger mon rapport moral.

Mais avant cela je voudrais simplement rappeler :

Qu'aujourd'hui, en cette journée internationale des femmes pour l'égalité des droits, Je ne peux passer sous silence les événements terribles que nous avons subis au mois de janvier et qui témoignent de la radicalisation du monde dans lequel nous vivons ce qui implique sans nul doute une modification non négligeable de nos comportements individuels.

Inutile de m'étendre sur ces événements tragiques, des personnalités beaucoup plus qualifiées que moi-même l'ont déjà fait et nous ont dit tout ce qu'il était nécessaire d'entendre pour que ce type d'actes ne se reproduise plus, même si nous sommes très sceptiques nous devons y croire car nous ne pouvons pas accepter qu'une minorité d'individus mettent nos vies en danger.

Quel rapport, allez-vous me dire entre les paisibles plaisanciers du Club Nautique de Port Miou et tous ces évènements....

Eh bien aussi une autre minorité d'individus ...le gouvernement par exemple.... Celui qui met tout en œuvre pour mettre aussi nos vies sociales et nautiques en péril

Tout d'abord en instaurant une taxe foncière par poste d'amarrage Pour l'instant ne nous concerne pas !

Puis la recherche de recettes tous azimuts de nos politiques étant à l'ordre du jour une taxe sur les aires marines protégées ...

Pour info cela concernait la Corse et une quarantaine d'aires marines entre le CAP BEAR et le CAP MARTIN

Environ 15 à 20 euros par mètre linéaire et par jour....

Pour l'instant grâce à une action concertée et animée par la Fédération des sociétés nautiques des BDR dont nous sommes adhérents, le texte ne concernerait que la Corse...

Vous voyez bien qu'au moment où tout se restreint autour de nous, seule notre volonté de naviguer à l'endroit que nous souhaitons, en fonction des conditions météo bien sûr, et qui constitue un luxe incroyable, mérite une implication de tous et en particuliers vous membres du CNPM.

Pour commencer, j'ai avec l'appui de votre Conseil d'Administration, été candidat à la Présidence de L'Union Nautique de Port Miou et des calanques, avec comme objectif de fédérer les 4 clubs présents dans celle ci et de faire en sorte que l'union faisant la force, nous devenions un acteur incontournable auprès des collectivités territoriales. Vous recevez les infos provenant de cette Union.

Dans un tout autre registre, mais tout en restant dans le domaine de la coopération nous avons mis en place un partenariat avec le Cercle nautique de Cassis avec lequel nous envisageons des actions communes durant l'année 2015. La première étant une participation à leurs conférences.

Ne nous y trompons pas, il s'agit d'actions communes mais en aucune façon de fusion d'associations ne serait-ce que par nos localisations réciproques.

Sans transition mais pour évoquer l'avenir de la gestion de la calanque, une première information :

Le Conseil Portuaire s'est réuni en décembre dans la salle de délibérations de la Mairie de Cassis à l'occasion de la présentation par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône du lancement de la délégation de service public applicable théoriquement au 1er janvier 2016. Cette information de première importance nous a permis de connaître les deux prétendants connus à l'heure actuelle qui répondront à cette DSP à savoir :

- GTC titulaire actuel
- La mairie de Cassis

Ce qui aura un impact sur la gestion de la calanque de Port Miou dans l'éventualité où la Mairie de Cassis obtiendrait cette DSP et qu'elle soit candidate à sa propre succession en ce qui nous concerne.

Il est toutefois à noter que le lancement de cette DSP qui devait initialement être prorogée de une ou deux années sera fonction de la création de la Métropole dont les compétences sont susceptibles de regrouper l'activité port et transport actuellement dévolue au Conseil Général.

Il reste donc une inconnue de taille compte tenu de la mise en place progressive éventuellement plus tardive de la métropole.

Les questions essentielles qui nous préoccupent sont relatives :

- au renouvellement de l'AOT de 2004
- à la transmission des places, autorisées dans les ports gérés actuellement par la Communauté Urbaine de Marseille et qui reste également en suspens car si la Métropole regroupe un jour l'ensemble des ports des Bouches-du-Rhône, un alignement global sur la transmission devrait être impératif

À ce sujet, j'ai participé à la réunion organisée par la Fédération des Sociétés Nautiques le 14 janvier 2015 au cours de laquelle nous avons eu la confirmation de l'intégration du port de Cassis au sein de l'ensemble des ports des Bouches-du-Rhône qui seront gérés par la future Métropole. La question qui demeure sans réponse à l'heure actuelle est la date de cette intégration et les conséquences sur Port Miou zone de mouillage léger.

En tout état de cause quand celle-ci sera effective, la transmission des AOT telle qu'elle existe actuellement dans les ports gérés par la Communauté Urbaine sera possible ce qui constitue l'un des axes majeurs de nos revendications.

Durant l'année 2014, et sans vouloir déflorer le sujet présenté par Françoise et François en charge de ces activités, je voudrais simplement souligner que nous avons organisé différentes manifestations

- Nos traditionnelles régates
- Nos réunions festives
- Des visites en groupe
- Une aide à l'équipement
- La rénovation du Club
- Un achat de matériel et d'outillage
- L'organisation de manifestations et de régates pour d'autres associations
- Le nettoyage de la calanque

C'est grâce au professionnalisme de toute l'équipe

Au cours de l'année 2014 de nombreuses réunions ont eu lieu avec la Mairie de Cassis le Délégué, les différentes associations de la calanque et l'école de voile

Lors de notre dernière assemblée générale le 9 mars 2014, les élections municipales n'avaient pas encore eu lieu, entre-temps Madame le Maire, Danielle MILON, a été réélue et elle a toujours soutenu le Club Nautique de Port Miou avec son premier adjoint, Monsieur Philippe DENONFOUX et Marc de CANEVA délégué à la mer dont je salue la présence ce soir.

Je les remercie très sincèrement pour les actions communes que nous entreprenons. Par exemple nous allons organiser, grâce à l'aide de la Mairie, les PUCES NAUTIQUES pour la première fois à Cassis.

Elles auront lieu le 5 avril 2015 sur le square Gilbert Savon, l'organisation a été confiée au Cercle Nautique de Cassis qui s'est dévoué pour la cause. Tous sont invités à le contacter pour la vente éventuelle des objets qu'ils souhaiteraient vendre ce jour-là.

Nous comptons beaucoup sur votre concours pour que cette journée soit une réussite et qu'elle puisse le cas échéant être renouvelée l'année suivante. C'est grâce à ce genre d'animation que le CNPM perpétue sa tradition d'organisateur d'événements liés à la mer.

Le 11 avril la traditionnelle journée du nettoyage de la calanque

Le 6 juin la fête du Club et son traditionnel repas en soirée

Le 21 juin la fête de la musique

La rénovation du Château

Nous devons être optimistes pour l'avenir de notre Club et je sais que vous êtes tous prêts à aider votre conseil pour qu'il poursuive sa mission.

Je ne vais retenir qu'un mot si vous le voulez bien : Valeur

C'est le mot qu'il faut employer pour remercier les membres de votre conseil d'administration qui ont tous leur préoccupation mais qui consacrent du temps au fonctionnement du CNPM.

Par leur dévouement, ils démontrent leur attachement à notre bien ancienne association qui serait déjà enterrée sans leur implication. Je souhaite une mention spéciale pour notre Secrétaire Générale Françoise sans qui le fonctionnement interne du Club ne serait pas possible, également Robert notre gardien du temple qui veille sur nos finances. Isabelle pour l'organisation des manifestations et sa bonne humeur

Valeur c'est aussi l'objectif que nous nous sommes fixés pour que nos traditions demeurent tout en respectant notre environnement marin.

Valeur c'est la qualité des relations que nous continuerons à entretenir avec nos partenaires

Valeur c'est le respect que nous nous engageons à entretenir avec le Délégué la Ville de Cassis nous ont toujours aidés, nous pouvons désormais considérer que la qualité de nos relations est devenue amicale.

Et enfin valeur du respect de nos membres qui eux aussi, malgré la turpitude de la vie continuent à nous faire confiance pour poursuivre l'aventure du CNPM.

Pour toutes ces raisons, je pense que nos objectifs c'est à dire les vôtres pour cette année 2015 ont d'autant plus de valeur que ce début d'année, qui a commencée par un drame épouvantable a démontré que nous étions capables de nous réunir en faisant abstraction de nos dissensions : reste la valeur de cet engagement qui devra durer le plus longtemps possible.

Je vous remercie de votre attention

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3°) RAPPORT ADMINISTRATIF / ADMISSIONS et RADIATIONS par Françoise Forge

Le rapport administratif de l'année 2013 faisait état de 142 membres.

Notre club compte en 2014 150 membres

- 114 sociétaires 14 Copropriétaires
- 22 membres actifs

N'ont pas réglé leur cotisation en 2014

- 5 sociétaires
- 7 copropriétaires

Si le nombre des propriétaires et copropriétaires se maintient, la progression du nombre d'adhérents est due à une augmentation des membres actifs.

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent dans la vie du club, organisateurs et participants.

Le conseil d'administration comprend 15 membres :

Prénom	Nom	Fonction
Yves	Attali	Président
Henri	Basso	Commission environnement
Dominique	Besset	Commission environnement
David	Bossy	Commission communication
Yves	Chenin	Commission croisière, loisirs
François	Dumon	Vice Président
Françoise	Forge	Secrétaire Général Administratif

Michel	Lafon	Commission croisière
Marc	Lhuillier	Commission voiles légères
François	Mellon	Secrétaire Général Technique , Commission sportive
Philippe	Oddou	<i>Commission festivités</i>
Eric	Ordener	<i>Commission communication</i>
Gérard	Plaisant	Vice Président
Dominique	Richer	<i>Commission communication</i>
Robert	Zamparo	Trésorier

Et un président d'honneur : Claude Laurendeau

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible.

Le renouvellement du conseil d'administration s'opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2014, il y aura donc pas vote cette année.

En 2014, le club a comme chaque année organisé de nombreux événements

- Le traditionnel gâteau des Rois, à l'occasion de la première régata de l'année en janvier
- Le Nettoyage de La Calanque en collaboration avec les clubs de la Calanque le 12 avril
- La soirée du club du 7 juin nous a réunis autour d'une paëlla dans une bonne ambiance festive. Un grand Merci à Isabelle organisatrice de cette soirée
- Une parade nautique le lendemain, organisée pour la première fois, a réuni une quinzaine de bateau sur l'eau pour un parcours (au moteur) dans la baie de Cassis.
- La coupe de l'Union Nautique, organisée sur 2 jours les 20 & 21 septembre a été un franc succès, réunissant dans la bonne humeur et la convivialité des bateaux issues des différents clubs de la Calanque. Cette initiative du CNPM (François Mellon) sera renouvelée en 2015 et même multipliée (notons à ce propos la fête des voisins de la calanque organisée par l'YCCC)
- La visite du CROS MED de La Garde (*note de relecture : évènement 2013*)
- Une conférence sur les Cétacés de Méditerranée donné par la GECEM, le 29 novembre
- L'organisation d'une sortie 'découverte de la voile pour l'école Kedge

Citons en outre le site web du CNPM qui s'embelli de mois en mois. Un grand merci à François Mellon pour la gestion et l'animation de ce site, et à tous ceux qui y contribuent.

En 2014, le club a été de nouveau chargé d'organiser de nouveau les parcours et d'assurer le comité de courses des Voiles de Cassis et la B to B Cup.

Un grand merci à tous pour votre participation à la vie du club.

Le rapport administratif est approuvé à l'unanimité.

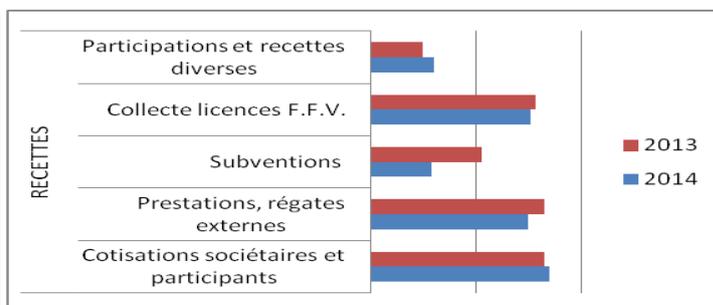
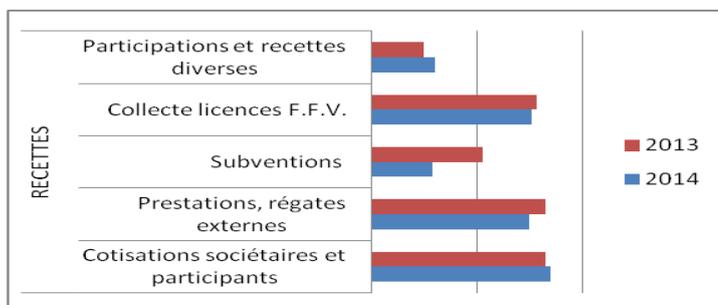
4°) RAPPORT FINANCIER 2014 ET PREVISION 2015 par Robert Zamparo

Comptes budgétaires de l'exercice 2014 (01/01/2014 >31/12/2014)

Recettes : 23.563,00 € - Dépenses : 20.157,92 €, - Exédent 3.405,08 € (versé aux provisions)

DEPENSES	RUBRIQUES	2014	2013	%
	Achats de matériel	1881,57	2266,42	-17%
	Défraiements régates/prestations	3600,00	3000,00	20%
	Missions réceptions	4437,67	4758,69	-7%
	Frais de secrétariat	2180,48	2357,90	-8%
	Reversion licences F.F.V.	6065,20	6311,00	-4%
	Dons et charges diverses	1993,00	631,00	216%
	TOTAL	20157,92	19325,01	4%

RECETTES	RUBRIQUES	2014	2013	%
	Cotisations sociétaires et participants	6800,00	6622,00	3%
	Prestations et régates externes	5980,00	6600,00	-9%
	Subventions	2300,00	4200,00	-45%
	Collecte licences F.F.V.	6074,00	6276,00	-3%
	Participations et recettes diverses	2409,00	1957,00	23%
	TOTAL	23563,00	25655,00	-8%



Par rapport à 2013, on peut noter une nette diminution des subventions et une augmentation des participations et recettes diverses.

Côté dépenses, les achats de matériel ont baissé de 17%, en revanche les défraiements pour prestations et régates externes ont augmenté, de même que les dons et charges diverses, (réglement en 2014 de charges imputables à 2013)

Trésorerie au 31 décembre 2014 (comptes Société Générale - Carnoux)

Compte chèque courant : 7.703,39€ contre 4.298,36€ au 31 décembre 2014

Réserves financières au 31 décembre 2014

Compte sur livret : 58.950,32€ incluant 666,47€ d'intérêts en 2014

En conclusion

Malgré la baisse importante des subventions les grandes masses budgétaires sont restées globalement stables.

Nos 2 sources externes de recettes : subventions et animations régates/ prestations permettent de dégager des excédents..

L'exercice 2014, prévu à l'équilibre, s'avère au final positif du fait des travaux de rénovation du Club house initialement programmés, qui n'ont pas été réalisés.

Je tiens à remercier tous les membres du club qui ont participé en 2014 au bon fonctionnement du CNPM et aux animations de la calanque et du plan d'eau. J'associe à ces remerciements la Ville de Cassis et le Conseil Général 13 pour leur soutien technique, logistique et/ou financier.

Je souhaite enfin, que la bonne santé financière du club permette l'émergence, en 2015, de projets susceptibles de consolider la vocation sportive du CNPM et ses engagements citoyens en faveur du développement durable.

Les résultats du compte d'exploitation 2014 est approuvé à l'unanimité.

5°) Budget prévisionnel et cotisation 2015 par Robert Zamparo

DEPENSES	€	RECETTES	€
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis	
Fournitures non stockables	1000	Prestations et régates externes	7000
Fournitures de petits équipements	2000	Autres recettes	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Entretien, réparations	6000	C.G. 13	1700
Primes d'assurances	300	CNDS	
62 - Autres services extérieurs			
Publicité, publications	500	75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions	500	Participations Fête annuelle du club	1500
Défraiements régates externes	5000	Ventes de licences	6500
Défraiements secrétariat + fête	1200	Cotisations sociétaires et participants	7500
Réceptions : Assemblée Générale, Fête du club, gâteau des rois + organisation	3500	Recettes diverses (ventes, tee shirts, polos, livres, participations, sponsoring.....)	1300
Frais postaux, tel, internet	500	Autres recettes	
Frais bancaire Société Générale	100		
Affiliation FFV	200	Participations achats de matériel	1500
Affiliation UNPMC	550		
Licences FFV	6500		
67 - Charges exceptionnelles			
Opérations développement durable	2000		
Don en faveur de la SNSM	500		
Frais divers, participations	650		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Dotation aux provisions		Reprise sur provisions	4000
TOTAL	31000	Total	31000

Le budget 2015 prévoit une reprise sur provision de 4000€ prenant en compte :

- 6000€ pour les travaux de rénovation du Club house : sols, aménagement et mobilier.
- 2000€ pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées du club house (dont les rejets vont directement dans la calanque).

Il est à noter que cet exercice déficitaire intervient après 2 années excédentaires (6324€ en 2013 et 3405 € en 2014)

- Le montant unitaire des cotisations reste inchangé à 50€ pour les sociétaires et copropriétaires et 20€ pour les participants.
- L'affiliation à L'U.N.P.M.C. est reconduite à hauteur de 5€ par sociétaire en 2015, de même que le don de 500€ à la S.N.S.M.
- Nous avons répercuté la hausse du montant de la licence F.F.Voile pour 2015. Elle passe de 53 à 54€ pour les sociétaires et à 56€ pour les participants aux régates externes.
- Comme chaque année, des demandes de subvention ont été faites auprès du Département 13 et seront faites auprès du CNDS.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes navigations en 2015.

Le budget prévisionnel et le montant des cotisations sont approuvés à l'unanimité

6°) RAPPORT SPORTIF par François Mellon et François Dumon

Résultats des régates CNPM 2014 :

- Challenge d'hiver : **Attila** d'André SIMON et **ERIDAN** de Christian LAUGIER
3 manches courues/5 ;
15 bateaux inscrits et classés, 8 à 13 bateaux par manches.
- La Cassidaigne : **Attila** d'André SIMON
1 manche courue/2 ;
10 bateaux inscrits, 7 bateaux départ.
- Challenge de printemps : **Attila** d'André SIMON
3 manches courues/4 ;
11 bateaux inscrits et classés, 6 à 7 bateaux par manches.

- Coupe du Printemps du Livre : **Annulée.**
- Coupe Georges Arnaud : **Figolu** de Michel De Bressy
3 manches courues/3 ;
11 bateaux inscrits et classés, 6 à 7 bateaux par manches.
- Coupe de l'Union Nautique : **Fissa** de François et Jacques DUMON et
EPICURE d'Alain MERCIER
3 manches courues/3 ;
54 bateaux inscrits, 32 bateaux classés.
- Coupe de l'Amitié : **Fissa** de François et Jacques DUMON
1 manches courues/2 ;
13 bateaux inscrits, 8 bateaux classés.
- Challenge d'automne : **Attila** d'André SIMON
2 manches courues/4 ;
15 bateaux inscrits, 11 bateaux classés.

Bilan des régates CNPM 2014 :

- a) 7 épreuves validées sur 8 ; **13 manches courues sur 19 prévues** ;
- b) Bilan hors *Coupe de l'Union*: **moyenne de 7 bateaux par manches** ; Nombre de bateaux participants par manche stable par rapport à 2013 ; les résultats ont souvent été établis en un seul groupe.
- c) **35 bateaux ont régaté en 2014** (dont 13 bateaux des autres clubs de la calanque et 2 bateaux extérieurs).
- d) **Coupe de l'Union**: Essai réussi pour cette première édition avec une bonne participation de tous les clubs et une très bonne convivialité ; le principe était de faire courir tous types de voilier de la calanque sans contraintes de jauge, licences ... **épreuve reconduite en septembre 2015 (19 et 20) ; venez nombreux !**
- e) **Régate du Printemps du Livre de Cassis** (03 mai) : Annulée en 2014, revient en 2015 : Tous les bateaux peuvent participer sans contraintes d'inscription (même principe que la coupe de l'union) ; venez nombreux !

Les résultats des bateaux et/ou équipages CNPM à l'extérieur :

- **Figolu** (Michel De Bressy) a particulièrement brillé cette année dans les deux épreuves suivantes :

- Hydro's Cup : 1er (sur 13) ;
 - Quadra Solo : 3ème (sur 16).
- **Patrick et Yves Chenin** sont toujours très actifs sur le championnat en Mini JI Handisport ; ils obtiennent des places très honorables :

		<i>Patrick</i>	<i>Yves</i>
Avril	Istres	10/17	4/17
Mai	Balaruc (inter ligue)	23/27	9/27
Juin	Embrun	11/11	2/11
Juin	Esparon	10/14	2/14
Aout	Antibes (France)	54/60	25/60
Septembre	Salles/Verdon	12/17	3/17
Octobre	Marseille	DNS	7/19

Activités de l'Equipe Club CNPM :

Le club a été chargé, cette année encore, de l'organisation sur l'eau des deux épreuves :

- **Les Voiles de Cassis** - Voiles traditions (Organisateur Jean Trapani) ;
- **La B To B-cup** - régates inter-entreprises.

Ces 2 régates ont mobilisées à chaque fois des volontaires du club pour assurer le comité de course à terre et sur mer : Avis de Course, définition des parcours (Instructions de Course), inscriptions (licences, jauges ...), bateau comité, bateaux pointeurs, établissement des résultats, jury ... et participations aux festivités qui ont suivies !

Equipe Club en 2014: Christian, David, Dominique, François, Gérard, Henri, Josyane, Marc, Philippe, Robert, Yves ...

Un grand bravo à tous, régatiers et bénévoles.

10°) INTERVENTION des invités :

Madame Le Maire, nous a fait l'honneur de participer à notre réunion et répond aux questions de l'assistance.

- Madame Le Maire a l'assurance que l'AOT pour la gestion de la calanque sera renouvelée à la ville de Cassis.

- Les bouées de mouillage qui avaient été positionnées près de l'anse du Corton, ne seront sans doute pas remises cet été. Leur taille est insuffisante pour permettre à de grosses unités de les utiliser.
- Un projet d'organisation de la fête de la musique à Port-Miou cette année est en préparation
- Les nombreuses questions concernant l'aménagement de la calanque seront discutées avec le nouveau capitaine de port qui arrive début mai en remplacement de Michel Burte qui prend sa retraite.
- La rénovation du château devrait débuter en septembre 2015 et se déroulera en trois phases. Les travaux seront menés par l'association Acta Vista. Le financement est réalisé par souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Des formulaires sont mis à la disposition des participants qui souhaitent faire un don. La ville de Cassis participe au financement.
- L'accès à la mer pour les kayaks par le fond de la calanque est un droit, qui a été rappelé à la mairie par la DDTM. On ne peut donc pas l'interdire. Une réglementation se met en place pour améliorer l'utilisation de la calanque et gérer le passage. Madame Le Maire invite les plaisanciers, témoins de désordre résultant de l'activité des Kayaks à signaler ces faits à la police qui émettra un rapport permettant ainsi d'engager les actions fermes, nécessaires au maintien de l'ordre.

Le président remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation active et leur attachement à leur club et leur donne rendez-vous devant un verre pour poursuivre les discussions.

Le Président
Y.Attali

Le Secrétaire Général
F. Forge